

Enyo & Gaïa  
IMMOBILIER

## Barème d'honoraires

### Honoraires de Transaction T.T.C

Appartement, maison, immeuble, stationnements, annexes :

Prix de vente inférieur à 25 000€ : 10% TTC

Prix de vente entre 25 001€ et 50 000€ : 9% TTC

Prix de vente entre 50 001€ et 100 000€ : 8% TTC

Prix de vente entre 100 001€ et 200 000€ : 7% TTC

Prix de vente entre 200 001€ et 400 000€ : 6% TTC

Prix de vente au-delà de 400 001€ : 5% TTC



[contact@enyogaia-immo.fr](mailto:contact@enyogaia-immo.fr)

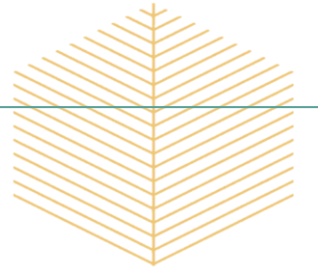


[enyogaia-immo.fr](http://enyogaia-immo.fr)

### Honoraires de vente de neuf T.T.C

Appartement, maison, stationnements, annexes :

- En fonction du barème des honoraires du promoteur.



### Nos horaires d'ouverture

L'agence est ouverte du lundi au  
vendredi

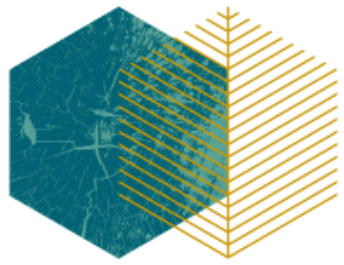
De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à  
18h00



03.67.10.34.24



42 Avenue des Vosges 67000 Strasbourg



Enyo & Gaïa  
I M M O B I L I E R

## Barème d'honoraires

### Honoraires de location T.T.C

#### Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 06/07/1989

##### Zone tendue :

- Part propriétaire : 9% TTC du loyer annuel hors charges
- Part locataire : 8% TTC du loyer annuel hors charges

*Dans la limite des 13€/m<sup>2</sup> de surface habitable*

##### Zone non tendue :

- Part propriétaire : 9% TTC du loyer annuel hors charges
- Part locataire : 8% TTC du loyer annuel hors charges

*Dans la limite des 11€/m<sup>2</sup> de surface habitable*

#### Locaux commerciaux et professionnels :

- Part locataire : 30% HT du loyer annuel

#### Garages, parking, annexes :

- Part propriétaire : 9% TTC du loyer annuel hors charges
- Part locataire : 8% TTC du loyer annuel hors charges

### Honoraires de gestion T.T.C

- Honoraires de gestion courante : 8% TTC du quittancement
- Assurance garantie des loyers impayés : 2,62% TTC du quittancement
- Assurance garantie des loyers impayés + vacance locative : 5% TTC du quittancement

### Honoraires de gestion T.T.C : Prestations particulières

- Gestion et suivi des travaux excédant un montant de 800 € TTC : 3% du montant des travaux à la charge du mandant.
- Etablissement de l'état préparatoire à la déclaration des revenus fonciers : 60€ TTC à la charge du mandat.
- Représentation du mandant aux assemblées générales : 72€ de l'heure TTC + déplacement à la charge du mandant.
- Représentation du mandat à la réception d'un bien neuf : 72€ de l'heure TTC + déplacement à la charge du mandant.

### Rédaction d'acte T.T.C

- Bail d'habitation : 400€ TTC à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire
- Avenant au bail : 340€ TTC à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire
- Renouvellement d'un bail : 400€ TTC à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire